Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2020

2020-18-CS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU **25 JUIN 2020**

OBJET :

APPROBATION DES CONTRATS D'EMPRUNT DE FINANCEMENT DU CASIER PILOTE DE LA BASSEE.

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....27

En exercice.....26

Présents à la Séance 5

Représentés par mandat 9

Absents 12

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris *:*
M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine *:*
M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis *:*
M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne *:*
Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :
M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :
Mme JEMNI
Mme NAHMIAS
Mme ONGHENA
M. TREMEGE
Mme FISHER
M. MASSOU
M. BLUTEAU
M. BELL-LLOCH
M. METAIRIE
M. GOUVERNEUR
M. KERN
M. GUERIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :
M. AURIACOMBE à Mme DURAND
Mme BROSSEL à M. VAUGLIN
Mme BLAUEL à M. VAUGLIN
Mme OLIVIER à M. MOLOSSI
M. ABEL à M. VIART
M. BELLIARD à M. LARGHERO
M. COURTES à M. LARGHERO
M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND
M. BEDREDDINE à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2020

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2020

N° 2020-18-CS

SEINE GRANDS LACS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-18-CS

APPROBATION DES CONTRATS D'EMPRUNT DE FINANCEMENT DU CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité syndical les offres de financement relatives aux travaux du casier pilote de la Bassée.

En effet, ce premier casier, d'un coût total de 114 110 000 € TTC (montant de l'autorisation de programme inscrite au Plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB), est financé :

- A 50 % du montant HT par l'État, au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs, conformément au courrier adressé le 5 mars 2020 par le cabinet de Madame Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition écologique et solidaire, à Monsieur Frédéric MOLOSSI, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs,
- A 30 % du montant HT par la Métropole du Grand Paris, conformément au courrier du 20 avril 2020 adressé par Monsieur Patrick OLLIER, ancien Ministre, Président de la MGP, à Monsieur Frédéric MOLOSSI, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs,
- Pour le reste, une fois le FCTVA décompté, par autofinancement de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Ainsi, une fois les dépenses réalisées avant 2020 retranchées, le plan de financement des 109 416 000 € restants a fait apparaître un reste à charge de l'EPTB à hauteur de 21 441 160€, montant pour lequel deux offres de financement ont été reçues par l'EPTB : l'une de l'Agence France Locale (AFL) et l'autre du groupement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC - pour 50 % du besoin) et de la Banque postale (pour les 50 % restants).

Il est proposé de retenir l'offre cumulée de la CDC et de la BP, dont le coût total est légèrement inférieur à celui de l'offre de l'AFL (de 23 K€), pour des conditions de prêts beaucoup plus souples et avantageuse dont voici les caractéristiques :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2020

	Caisse des dépôts et consignation	Banque Postale
Montant	10 720 580€	10 720 580€
Durée	60 ans + 5 ans de préfinancement	30 ans + 2 ans de préfinancement
Taux	Variable (livret A + 0,75 %)	Fixe (1,15 %)
CNU	Néant	0,10 %
Tirage minimum	Néant	15 K€
Coût total du prêt	4,54 M€	1,87 M€

La phase de mobilisation est plus longue et flexible que celle de l'AFL (12 à 18 mois maximum) et la période d'amortissement est en partie plus longue (sur la part financée par la CDC), ce qui permet de conserver une meilleure capacité d'investissement de l'EPTB, notamment en vue de la poursuite de la réhabilitation des ouvrages existants mais aussi en vue de l'éventuelle poursuite du projet global de la Bassée.

L'offre de la Banque postale présente en outre une caractéristique complémentaire : l'offre est éligible au véhicule de refinancement de la Société de Financement Local (*SFIL - banque publique de développement, créée en 2013 dans le but de garantir la stabilité du financement du secteur public local en France*). La SFIL refinance des prêts proposés aux collectivités territoriales, conjointement par La Banque Postale et la CDC. Ce refinancement, qui est une faculté offerte à l'EPTB, permettrait de céder le contrat de l'EPTB à la SFIL, qui le refinancera uniquement sur des marchés « verts » et permettrait à l'EPTB, en cas de besoin, de solliciter à nouveau la Banque postale pour un autre prêt.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3211-2 ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2020 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n° 2019-12/08 au cours de sa séance du 12 décembre 2019 ;

VU le Plan pluriannuel d'investissement de l'établissement, et notamment les autorisations de programme relatives au casier pilote de la Bassée, tel que mis à jour par la délibération n° 2019-12/11 au cours de la séance du 12 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT les courriers d'engagement de l'État et de la Métropole du Grand Paris pour subventionner un total de 80 % du montant hors taxe du projet ;

CONSIDÉRANT les offres de prêts reçues de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque postale afin de couvrir le besoin de financement complémentaire aux subventions obtenues ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **RETIENT** l'offre d'emprunt cumulée de la Caisse des dépôts et Consignations et de la Banque postale, caractérisée de la façon suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2020

	Caisse des dépôts et consignation	Banque Postale
Montant	10 720 580€	10 720 580€
Durée	60 ans + 5 ans de préfinancement	30 ans + 2 ans de préfinancement
Taux	Variable (livret A + 0,75 %)	Fixe (1,15 %)
CNU	Néant	0,10 %
Tirage minimum	Néant	15 K€
Coût total du prêt	4,54 M€	1,87 M€

Article 2 : **PRÉCISE** que l'offre de la Banque postale est éligible au véhicule de refinancement de la Société de Financement local, qui pourra permettre à l'EPTB de céder son contrat d'emprunt à la SFIL qui le refinancera uniquement sur des « marchés verts » et permettra, si besoin à l'EPTB de solliciter une nouvelle fois la Banque postale pour un nouveau prêt.

Article 3 : **AUTORISE** le Président ou toute personne habilitée à signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des contrats de prêts de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque Postale, pour un montant de 21 441 160 €, aux conditions détaillées dans le présent rapport et dans les lettres d'offre ci-annexées.

Le Président,

Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis